Apprendre dans la société de l'information: plan d'action communautaire 1996-1998 dans le domaine de l'éducation

1996/2199(COS) - 26/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Birgitta AHLQVIST (PSE, S), le Parlement européen se félicite du plan d'action de la Commission pour l'initiative européenne dans l'éducation et demande que, dans tous les systèmes soumis à la scolarité obligatoire et quel que soit le type d'école et le niveau de qualification, un savoir minimal soit transmis quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, afin de préparer les jeunes aux exigences du marché du travail, d'assurer l'égalité des chances et d'éviter l'exclusion sociale. Soulignant l'importance de l'équipement en technologies de l'information et de la communication sur une large échelle (y compris régions périphériques et peu peuplées), il réitère son souhait de voir toutes les écoles accéder aux technologies de l'information et le développement de techniques d'enseignement à distance. Il déplore que les programmes actuels soient axés uniquement sur les jeunes alors que tous les citoyens sont concernés, quel que soit leur âge ou origine (y compris handicapés, adultes exclus, ...) par la société de l'information et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Il insiste pour que le plan d'action de la Commission reconnaisse que les écoles, les bibliothèques et les centres de proximité peuvent être des centres d'apprentissage pour des jeunes des catégories défavorisées, afin d'éviter qu'un nouveau fossé ne se crèe entre "ceux qui savent et ceux qui ne savent pas". La priorité doit donc être accordée aux citoyens qui ont le moins de possibilité d'accès. Il insiste sur l'utilisation ludique de ces nouvelles technologies et demande que soient encouragées des mesures positives visant à : -éviter les stéréotypes liés au sexe dans l'utilisation et le développement des contenus multimédias, -permettre aux filles d'utiliser les TIC dès le plus jeune âge, -offrir des rôles positifs aux filles pour le développement de la société de l'information. Il suggère l'adoption d'une démarche innovatrice pour stimuler les enfants dans la société de l'information et demande que les écoles accèdent aux technologies de l'information et de la communication à des conditions spéciales dans le cadre du service universel des télécommunications. Il demande que les Etats membres fixent des objectifs quantitatifs en ce qui concerne l'introduction des nouvelles technologies dans les écoles et l'accès à ces technologies. Il demande également à la Commission de coordonner les échanges d'expériences en utilisant Internet comme outil d'information sur les initiatives menées dans les Etats membres. Le Parlement demande également que soit développée une industrie européenne des logiciels et du multimédia qui consacre et reflète la diversité culturelle et linguistique de l'Europe. Il suggère la création d'une ligne budgétaire spécifique visant à soutenir la traduction des meilleurs logiciels et produits multimédias éducatifs élaborés chaque année et demande à la Commission d'encourager la production et la diffusion de matériel didactique de haut niveau. Il importe également de fournir aux enseignants une formation de base appropriée et d'encourager les écoles à se fédérer en groupes et organisations pour bénéficier d'économies d'échellelors de l'achat de matériel et de logiciels. Il demande en particulier à la Commission et aux Etats membres de promouvoir à l'échelle européenne l'échange d'informations et d'expériences en vue d'une meilleure utilisation, à des fins pédagogiques, des équipements audiovisuels dans les écoles et de diffuser rapidement les résulats des recherches dans ce domaine. En outre, le Parlement réclame une réforme globale de l'enseignement scolaire afin que l'on développe les possibilités de perfectionnement pour les parents et enseignants. Il convient d'inscrire le multimédia dans le programme d'enseignement à tous les niveaux et dans la formation des enseignants. Le Parlement se félicite de l'initiative prise par les Etats membres d'instaurer un réseau informatique scolaire européen et demande à la Commission d'encourager la création d'un réseau entre écoles, mais également la mise en place de réseaux liant les écoles aux universités. Il soutient le principe des partenariats privés /publics et estime qu'il convient d'élaborer un code de conduite dans ce domaine afin d'éviter que les écoles situées dans la périphérie géographique ou sociale soient défavorisées. Par ailleurs, il demande à la Commission de renforcer ses travaux en matière de contenus préjudiciables aux jeunes. Par ailleurs, les

contraintes budgétaires ne devraient pas avoir pour conséquence de limiter les financements aux écoles d'ores et déjà les plus avancées sur le plan technologique, ce qui contribuerait à la création d'une élite parmi les établissements scolaires. Il s'agit de mettre en réseau toutes les écoles européennes et ce, dans les meilleurs délais. Enfin, le Parlement demande une évaluation continue du plan d'action de la Commission et que les Etats membres publient un bilan régulier portant sur l'introduction des nouvelles technologies dans les écoles, les établissements d'enseignement et les bibliothèques.